Schéma pluriannuel d’accessibilité

2024 – 2027

***Plan annuel 20 version août 2024***

Direction de la Qualité et du Développement

Table des matières

 [0](#_Toc168330870)

[Schéma pluriannuel d’accessibilité 0](#_Toc168330871)

[***Plan annuel 2024 / 1 mai 2024*** 0](#_Toc168330872)

[1- Introduction 2](#_Toc168330873)

[1-1. Schéma pluriannuel 2](#_Toc168330874)

[1-2. Plan annuel 2](#_Toc168330875)

[1-3. Mise à jour 2](#_Toc168330876)

[1-4. Contact 2](#_Toc168330877)

[2- Plan annuel 2024 3](#_Toc168330878)

[2-1. Recensement 3](#_Toc168330879)

[2-2. Prise en compte de l’accessibilité dans les projets 3](#_Toc168330880)

[2-3. Actions et mise en œuvre 3](#_Toc168330881)

[2-4. Précisions sur les actions 4](#_Toc168330882)

[Schéma pluriannuel 4](#_Toc168330883)

[Formation et sensibilisation 4](#_Toc168330884)

# Introduction

L’article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d’être accessible à tous.

## Schéma pluriannuel

La loi fait obligation de publier un schéma pluriannuel d'une durée de trois ans dans l'objectif d'informer le public des moyens et actions mises en place pour rendre les sites et applications accessibles à tous et plus particulièrement conformes au RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l’Accessibilité).

Le schéma pluriannuel pour l'accessibilité des sites et application du GIP Habitat et Interventions sociales a été publié le : 27/09/2024 (mis à jour le 27/09/2024) et est disponible à la consultation à cette adresse : <https://www.giphabitat.org/declaration-d-accessibilite/>

## Plan annuel

Le schéma pluriannuel doit être accompagné d'un plan annuel d'actions qui détaille les opérations programmées et mises en œuvre pour l’année courante ainsi que l'état de suivis de ces actions. Le présent document est le plan annuel 2024 associé au schéma pluriannuel 2024 - 2026.

Il comporte un bilan des actions entreprises en 2023, un tableau récapitulatif des actions qui ont été ou seront mises en œuvre en 2024, leur date d'échéance si elles sont connues ainsi que leur état d'avancement et de réalisation

## Mise à jour

Ce plan est susceptible d'être mis à jour sans préavis. La version en ligne est la seule version qui peut faire référence.

Tableau 1: Liste des versions du présent document

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Versions | Date | Commentaire |
| Version 1.0 | 01/05/2024 | Version initiale |

## Contact

Ce document est publié sous la responsabilité du référent accessibilité numérique du GIP Habitat et Interventions Sociales : la Direction de la Qualité et du Développement pouvant être contacté au courriel suivant : accessibilite.numerique@giphabitat.org

Toute question doit être adressée par mail à l'adresse ci-dessus.

# Plan annuel 2024

## Recensement

Le périmètre technique et fonctionnel est organisé autour de plusieurs catégories de supports numériques :

* les sites internet ouverts au public (sites ou version mobile)
* les sites extranet (sites ou version mobile)
* les sites intranet (sites ou version mobile)
* les applications (sites ou version mobile).

Le développement numérique a en charge actuellement 2 sites internet et 6 sites intranet.

Liste de sites internet :

* Le site du Gip Habitat et interventions sociales
* La plateforme ressources E-learning

Liste des sites Intranet :

* La plateforme sociale
* Le système d’informations Relogement
* Le système d’informations Réfugiés
* Appui Demande de Logement Social
* L’intranet Sharepoint
* Soliciel

## Prise en compte de l’accessibilité dans les projets

Le développement numérique intègre l’accessibilité numérique comme une composante indispensable des projets qu’elle mène ou auxquels elle participera. Les objectifs d’accessibilité et de conformité au RGAA sont inscrits et rappelés dès le début des projets.

Le développement numérique peut être mobilisé pour accompagner les porteurs de projets de communication numérique des directions générales durant les phases de conception et de réalisation des contenus numériques. Il a également la charge de diffuser la documentation nécessaire à la production et à la diffusion de contenus respectant les critères d’accessibilité.

Chaque fois que nécessaire, le développement numérique peut faire appel à des intervenants externes pour des actions de sensibilisation et de formation, mais également pour accompagner les équipes dans la prise en compte de l’accessibilité tout au long des projets. Il mobilise déjà un intervenant externe pour la réalisation d’audits, la rédaction des recommandations techniques liées aux anomalies que les audits pourraient révéler et la modification technique.

## Actions et mise en œuvre

Tableau 2 : Liste des actions et des délais de réalisation

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Type | Actions | Détail de l’action | Etat |
| Schémapluriannuelle | Création | Création de la version initiale du schéma pluriannuel 2024-2026 | Réalisé05/2024 |
| Plan annuel2024 | Création | Création de la version initiale du plan annuel 2024**Prévisionnel** : Fin septembre 2024 | En cours |
| Formation et sensibilisation | Organisation | Mise en place de la formation et la sensibilisation des agents et des nouveaux agents**Prévisionnel** : Dernier trimestre 2024 | En cours |
| Etude de conformité | Etude | Etude de conformité du site institutionnel | Réalisé03/2024 |
| Mise en conformité | Modification | Travaux de mise en conformité  | Réalisé05/2024 |
| Contrôle de conformité | Etude | Contrôle de conformité du site institutionnel | Réalisé05/2024 |
| Etude de conformité | Etude | Etude de conformité d’un système d’informations : « la plateforme sociale »**Prévisionnel** : Dernier trimestre 2024 |  |
| Mise en conformité | Organisation | Plan de mise en conformité de la Plateforme Sociale**Prévisionnel** : Premier trimestre 2025 |  |
| Contrôle de conformité | Etude | Contrôle de conformité de la Plateforme sociale**Prévisionnel** : Second trimestre 2025 |  |
| Contrôle de conformité | Etude | Contrôle de conformité de la plateforme ressources E-learning**Prévisionnel** : Troisième trimestre 2025 |  |
| Mise en conformité | Modification | Travaux de mise en conformité de la Plateforme sociale**Prévisionnel** : Dernier trimestre 2025 |  |
| Etude de conformité | Etude | Etude de conformité d’un système d’informations : « Relogement »**Prévisionnel** : Premier trimestre 2026 |  |
| Mise en conformité | Organisation | Plan de mise en conformité d’un système d’informations : « Relogement »**Prévisionnel** : Second trimestre 2026 |  |
| Mise en conformité | Modification | Travaux de mise en conformité d’un système d’informations : « Relogement »**Prévisionnel** : Dernier trimestre 2026 |  |
| Etude de conformité | Etude | Etude de conformité d’un système d’informations : « Appui DLS »**Prévisionnel** : Premier trimestre 2026 |  |
| Mise en conformité | Organisation | Plan de mise en conformité d’un système d’informations : « Appui DLS »**Prévisionnel** : Second trimestre 2026 |  |
| Mise en conformité | Organisation | Plan de mise en conformité de la plateforme ressources E-learning**Prévisionnel** : Second trimestre 2026 |  |
| Mise en conformité | Modification | Travaux de mise en conformité d’un système d’informations : « Appui DLS »**Prévisionnel** : Dernier trimestre 2026 |  |
| Etude de conformité | Etude | Etude de conformité et de faisabilité d’un système d’informations : « Soliciel »**Prévisionnel** : Dernier trimestre 2026 |  |
| Etude de conformité | Etude | Etude de conformité et de faisabilité d’un système d’informations : « Réfugiés »**Prévisionnel** : Premier trimestre 2027 |  |
| Etude de conformité | Etude | Etude de conformité et de l’intranet Sharepoint**Prévisionnel** : Second trimestre 2027 |  |
| Contrôle de conformité | Etude | Contrôle de conformité du site institutionnel**Prévisionnel** : Dernier trimestre 2027 |  |
| Contrôle de conformité | Etude | Contrôle de conformité de la Plateforme sociale**Prévisionnel** : Dernier trimestre 2027 |  |
| Contrôle de conformité | Etude | Contrôle de conformité d’un système d’informations : « Relogement »**Prévisionnel** : Dernier trimestre 2027 |  |

## Précisions sur les actions

### Schéma pluriannuel

### Formation et sensibilisation

Tout au long de la période d’application de ce schéma, des actions de formation et de sensibilisation vont être organisées afin de permettre aux personnels intervenant sur l’écosystème numérique du développement numérique (sites et applications) d’éditer et de mettre en ligne des contenus accessibles. À ce titre, les profils suivants ont suivi ou vont suivre une formation spécialisée sur l’accessibilité numérique dans leur métier :

* les agents en charge de la production de contenus : sensibilisation dédiée aux respects des règles d’accessibilité dans la conception éditoriale, la conception graphique et la mise en ligne de contenus ;
* les agents en charge des développements informatiques : formation de sensibilisation dédiée aux respects des règles d’accessibilité dans le développement ;
* Responsable du développement numérique : formation dédiée à l’intégration de l’accessibilité numérique à toutes les phases d’un projet web, aux respects des règles d’accessibilité dans le développement et aux respects des règles d’accessibilité dans la conception éditoriale, la conception graphique et la mise en ligne de contenus.

Ces actions de sensibilisation et de formation sont en cours de formalisation et seront intégrées au plan de formation, ainsi qu’au parcours de formation à l’accessibilité numérique des nouveaux agents du développement numérique qui sera rendu systématique.

Elles seront complétées par la mise à disposition pour les agents concernés d’outils leur permettant d’évaluer l’accessibilité de leurs productions, dans une démarche d’amélioration continue.

